

RAPPORT D'ACTIVITÉ



LES PROFESSIONNELS
DES ENTREPRISES EN DIFFICULTÉ

25 25 25 25

Rapport d'activité 2025

LE MOT DU PRÉSIDENT	4
QU'EST-CE QUE L'IFPPC ?	5
LE CONSEIL D'ADMINISTRATION	6
ADHÉSIONS 2025	7
L'ACTIVITÉ SYNDICALE	8
FOCUS SUR NOTRE ACTION	9
LES ÉVÉNEMENTS	10-13
20 ^e Entretiens de la Sauvegarde	
41 ^e Congrès à Berlin du 2 au 5 octobre 2025	
FORMATIONS IFPPC	14-15
CONSULTATIONS	16
COMITÉ DES DILIGENCES	17
LA VIE DES COMPAGNIES RÉGIONALES	18-20
PARTENARIATS	21
PUBLICATIONS	22-23
COMMUNICATION WEB	24
AGENDA 2025	25-26

Institut Français des Praticiens des Procédures Collectives :

110, rue La Boétie, 75008 PARIS

Tél. 01 44 50 15 60 - ifppc@ifppc.fr

www.ifppc.fr

Comité de rédaction :

Serge PREVIL, Auréliano BOCCASILE

Conception graphique : Corentin CHEVALIER



Rassembler, dialoguer, agir : un engagement fort en 2025



Par Serge PREVILLE, Président de l'IFPPC

L'année 2025 a été riche en actions et en échanges, confirmant le rôle central de l'IFPPC dans la prévention et le traitement des difficultés des entreprises. Fidèle à sa mission, l'Institut a poursuivi son engagement pour rassembler les professionnels, structurer le dialogue et favoriser une meilleure compréhension des procédures du Livre VI auprès des acteurs économiques et institutionnels.

UNE ACTION INSTITUTIONNELLE AFFIRMÉE AU SOUTIEN DES PRATICIENS

L'IFPPC a continué à être un acteur incontournable du débat autour des procédures collectives, en renforçant ses échanges avec les partenaires institutionnels, consulaires et économiques. Cette présence active a permis de porter la voix des praticiens et d'accompagner les évolutions législatives et réglementaires dans un esprit constructif, toujours ancré dans la pratique quotidienne.

DES RENDEZ-VOUS MAJEURS AU SERVICE DU DIALOGUE ET DE LA RÉFLEXION COLLECTIVE

L'édition 2025 des Entretiens de la Sauvegarde a une nouvelle fois illustré la capacité de l'Institut à créer un dialogue structurant. À guichet fermé, cet événement a rassemblé magistrats, praticiens, représentants des pouvoirs publics et universitaires. Les échanges ont été francs, parfois contradictoires, mais toujours orientés vers des solutions concrètes pour accompagner les entreprises et leurs dirigeants.

Dans le même esprit, le 41^e Congrès de l'IFPPC, consacré aux « Procédures collectives et groupes de sociétés : de la TPE à l'ETI, quelles spécificités ? », a offert un lieu d'échanges enrichissants sur les enjeux propres aux structures pluriprofessionnelles. Il a permis de confronter les expériences et de nourrir les réflexions sur les pratiques adaptées à ces contextes.

Ces deux événements, complémentaires dans leur approche, témoignent de la capacité de l'Institut à fédérer l'ensemble des acteurs du traitement des difficultés des entreprises et à créer des espaces d'échanges constructifs et responsables.

INFORMER ET RASSURER AVEC LA SÉRIE « TURBULENCES »

En 2025, l'IFPPC a lancé la série « Turbulences », donnant la parole à des dirigeants ayant vécu une procédure. Ces vidéos courtes et incarnées rendent compréhensibles les mécanismes du traitement amiable et judiciaire, tout en déconstruisant les représentations négatives souvent associées aux procédures collectives. Cette initiative constitue un outil pédagogique précieux, au service de notre mission de sensibilisation des entrepreneurs et de promotion de nos professions.

PARTICIPER AUX RÉFORMES AVEC PRAGMATISME

Tout au long de l'année, l'IFPPC a continué à participer aux travaux relatifs à la simplification et à l'amélioration du Livre VI. Auditions et contributions ont permis de porter une expertise pratique, en veillant à ce que les réformes restent ancrées dans la réalité du terrain. Chaque situation d'entreprise, notamment dans les TPE, requiert une réponse adaptée : le facteur temps et le choix de l'outil approprié demeurent essentiels pour garantir l'efficacité des interventions.

« L'IFPPC est solide, engagé et tourné vers l'avenir : sa force réside dans le dialogue, l'exigence et le sens de l'intérêt général. »

DEUX ANNÉES DE MANDAT ET TRANSMISSION D'UNE DYNAMIQUE COLLECTIVE

Alors que s'achève ce mandat, il est important de souligner l'esprit dans lequel ces deux années ont été conduites : structurer durablement l'Institut, renforcer les compagnies régionales, développer les outils pédagogiques et accroître la visibilité de nos actions auprès des acteurs économiques et institutionnels.

Je tiens à remercier très sincèrement les membres du Conseil d'administration, les membres du Comité permanent des diligences et l'équipe permanente de l'IFPPC. Leur engagement et leur professionnalisme ont permis à l'Institut d'être reconnu, écouté et respecté.

À l'heure de passer le relais, je formule le vœu que l'IFPPC continue à cultiver ce qui fait sa force : le dialogue, l'exigence et le sens de l'intérêt général. Nos métiers évoluent, le contexte économique change, mais la responsabilité que nous portons auprès des entreprises, des salariés et des créanciers demeure inchangée.

L'IFPPC est solide, engagé et tourné vers l'avenir. Je souhaite pleine réussite au prochain Bureau et reste convaincu que la dynamique collective qui anime notre Institut perdurera et se renforcera.



Une référence historique pour les professionnels des entreprises en difficulté

Créé en 1985, l'Institut Français des Praticiens des Procédures Collectives (IFPPC) est une association loi 1901 qui a la particularité d'être une structure interprofessionnelle. Il rassemble l'ensemble des professionnels de la prévention et du traitement des entreprises en difficulté (administrateur judiciaire, mandataire judiciaire, avocat, expert-comptable, commissaire aux comptes, assureur, banquier, directeur juridique d'entreprise, consultant des cabinets de restructuring, professeur de droit, informaticien,...).

L'Institut compte près de 800 adhérents répartis en 11 Compagnies régionales sur toute la France.

Ces professionnels apportent une importante plus-value dans l'économie nationale à travers leur accompagnement des entreprises et entrepreneurs en difficulté.

LES OBJECTIFS DE L'INSTITUT :

- **L'étude et la défense** des droits professionnels de ses membres et de leurs intérêts matériels et moraux, tant collectifs qu'individuels.
- **La formation continue** de tous les acteurs accompagnant les entreprises en difficulté
- **La promotion des outils et acteurs** du traitement des difficultés auprès du monde socio-économique et des décideurs.
- **L'entretien et le renforcement** des liens de confraternité entre ses membres
- **Permettre l'accès** à une information permanente et de qualité, sous différentes formes, sur tous les aspects touchant au quotidien des professions.
- **L'amélioration et l'unification** des pratiques professionnelles, grâce aux recommandations de son Comité des permanent des diligences ou encore la publication de revues ou d'articles.
- **La promotion** de réformes législatives et réglementaires auprès des pouvoirs publics locaux et nationaux.
- **La mise à disposition** de ses adhérents d'un service de Consultations juridiques spécialisées rendues par des universitaires de référence, et d'un centre de ressources unique en ligne.
- **Représenter**, en tant qu'organisation professionnelle, ses membres dans les différentes organisations paritaires et patronales.
- **Organiser** tous colloques, rencontres ou congrès, régionaux ou nationaux, traitant des entreprises en difficulté et ses parties prenantes.

LA MISSION DES MANDATAIRES DE JUSTICE :

Les mandataires de justice, au cœur de la vie de l'entreprise, sont à la croisée de trois groupes d'acteurs : le chef d'entreprise, les créanciers (dont les fournisseurs et salariés de l'entreprise) et l'État (charges sociales, impôts et autres contributions).

Les intérêts souvent divergents de ces acteurs conduisent les mandataires, dont le rôle est de faire prévaloir l'intérêt général en appliquant la Loi, à contrarier inévitablement, au cas par cas, l'un de ces groupes.

Dans notre économie soumise à de profonds changements structurels, nombreux sont les facteurs externes irrésistibles qui peuvent conduire une entreprise vers la cessation de paiements.

L'intervention des mandataires de justice, quand elle ne permet pas de trouver une solution aux difficultés de l'entreprise, conduit à minimiser les conséquences sociales et l'effet domino sur les prestataires qui peuvent découler de sa cessation de paiement. Ils jouent ainsi un rôle, trop souvent méconnu, d'« amortisseur social territorial ».



L'équipe permanente

L'équipe permanente de l'IFPPC, composée de cinq salariés à temps plein, est à votre service au quotidien.

Directeur général

Auréliano BOCCASILE, dg@ifppc.fr

Responsable formation

Céline OUDOIRE, formation@ifppc.fr

Office manager

Florence CORDAHI, om@ifppc.fr

Animateur réseau

Hugo DENEUX, reseau@ifppc.fr

Responsable communication et événementiel

Corentin CHEVALIER, communication@ifppc.fr

Les membres du Conseil d'administration de l'IFPPC

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'IFPPC EST COMPOSÉ DE 23 MEMBRES :

- 9 élu(e)s pour deux ans par l'assemblée générale
- 12 Président(e)s de Compagnie Régionale
- 1 représentant(e) des Collaborateurs stagiaires
- 2 représentant(e)s des Associés Partenaires

LE BUREAU 2024-2026



Président
Serge PREVILLE
Administrateur judiciaire



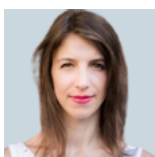
Vice-Président
Thibaud POINSARD
Mandataire judiciaire



Vice-Présidente
Nathalie LEBOUCHER
Administrateur judiciaire



Secrétaire
Sylvain HUSTAIX
Administrateur judiciaire



Secrétaire adjoint
Sophie TCHERNIAVSKY
Mandataire judiciaire



Trésorier
Pierre CHARLIER
Mandataire judiciaire



Trésorier adjoint
Louis DELEZENNE
Mandataire judiciaire



Rapporteur
Vincent ROUSSEAU
Administrateur judiciaire

AUTRES MEMBRES ELUS :

Charles BEAUSSART, Administrateur judiciaire

PRÉSIDENT(E)S DE COMPAGNIES RÉGIONALES

Auvergne-Rhône-Alpes :

Jean-François GUYONNET, Mandataire judiciaire

Bourgogne-Franche-Comté :

Jean-Joachim BISSIEUX, Mandataire judiciaire

Bretagne et Pays de la Loire :

Bertrand BOUDEVIN, Mandataire judiciaire

Centre-Val de Loire :

Olivier ZANNI, Mandataire judiciaire

Grand Est :

Fabien VOINOT, Mandataire judiciaire

Grand Est section droit local :

Nicolas FLESCHE, Mandataire judiciaire

Hauts-de-France :

Pierre-François-ROUHIER, Mandataire judiciaire

Île-de-France et Outre-Mer :

Denis HAZANE, Mandataire judiciaire

Nouvelle-Aquitaine :

Nicolas LEURET, Mandataire judiciaire

Normandie :

Maud ZOLOTARENKO, Mandataire judiciaire

Occitanie :

Olivier FABRE, Administrateur judiciaire

Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse :

Vincent GILLIBERT, Administrateur judiciaire

REPRÉSENTANT DES COLLABORATEURS STAGIAIRES

Emile KERR

Mandataire judiciaire stagiaire

REPRÉSENTANTS DES ASSOCIÉS PARTENAIRES

Benoît DESTERACT, Président BDP Conseil

Serge PELLETIER, Avocat

LE CHIFFRE

4

Réunions du conseil d'administration



Auvergne-Rhône-Alpes

43 Mandataires de justice
44 Associés partenaires

Bourgogne-Franche-Comté

20 Mandataires de justice
13 Associés partenaires

Bretagne et Pays de la Loire

34 Mandataires de justice
28 Associés partenaires

Centre-Val de Loire

21 Mandataires de justice
9 Associés partenaires

Grand Est et Grand Est section droit local

35 Mandataires de justice
12 Associés partenaires

Hauts-de-France

25 Mandataires de justice
24 Associés partenaires

Ile-de-France et Outre-Mer

90 Mandataires de justice
130 Associés partenaires

Nouvelle-Aquitaine

34 Mandataires de justice
38 Associés partenaires

Normandie

28 Mandataires de justice
12 Associés partenaires

Occitanie

38 Mandataires de justice
16 Associés partenaires

Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse

28 Mandataires de justice
22 Associés partenaires

LES CONDITIONS D'ADHÉSION À L'IFPPC

Pour devenir Membre de l'IFPPC il convient de :

- se porter candidat,
- s'engager à respecter les statuts de l'Institut, dont ses règles d'éthique,
- payer la cotisation annuelle :
 - 890 € professionnels (AJ-MJ)*;
 - 550 € associés-partenaires** (avocat, universitaire, expert, conseil, banquier, ...);
 - 350 € associés AJ-MJ salariés;
 - 300 € associés-honoraires (retraité);
 - 80 € associés-stagiaires AJ-MJ.

* Cotisation réduite à 300 € la 1^{ère} année d'exercice de l'AJMJ, 400 € la 2^e année.

** Soumis à autorisation préalable du Conseil d'administration

LES CHIFFRES

797

Adhérents

=

282

Mandataires judiciaires

114

Administrateurs judiciaires

348

Associés partenaires dont 243 avocats

40

Associés collaborateurs

13

AJ-MJ Associés honoraires

396

Mandataires de justice

L'IFPPC, principale organisation de la branche des professions réglementées auprès des juridictions (PRAJ)

CONVENTION COLLECTIVE DES PROFESSIONS RÉGLEMENTÉES AUPRÈS DES JURIDICTIONS (PRAJ)

La convention collective relative aux professions réglementées auprès des juridictions (PRAJ), signée par les partenaires sociaux le 26 janvier 2022, a été publiée au Bulletin Officiel des conventions collectives suite à la parution au Journal Officiel de son arrêté d'extension le 12 octobre 2023.

Ainsi, les employeurs et salariés des greffiers des tribunaux de commerce, des administrateurs et mandataires judiciaires et des avocats aux conseils, dépendent tous de ce nouveau texte depuis le 1er novembre 2023.

Chaque mois, deux professionnels membres de l'IFPPC participent aux réunions de la Commission paritaire permanente de négociation et d'interprétation (CPPNI) et de la commission paritaire nationale emploi et formation professionnelle (CPNEFP), faisant ainsi vivre le dialogue social.

L'IFPPC, MEMBRE DE L'UNAPL ET DE L'U2P



L'Union nationale des professions libérales (UNAPL) est une organisation patronale représentative créée en 1977. Elle fédère 67 organisations syndicales des professions de la Santé, du Droit, du Cadre de vie et technique et est présente dans les régions via les UNAPL régionales.

L'UNAPL a cofondé l'U2P avec la CAPEB (entreprises du bâtiment), la CNAMS (entreprises de la fabrication et des services), la CGAD (entreprises alimentaires de proximité), un membre associé, la CNATP (entreprises des travaux publics et du paysage). Cette nouvelle organisation interprofessionnelle permet de peser dans le dialogue social patronal au même titre que le MEDEF ou la CPME.

Par l'intermédiaire de ces quatre composantes, 120 orga-

nisations professionnelles nationales sont affiliées à l'U2P dont l'action est relayée par 110 U2P de région et de département.

L'IFPPC représente les AJ et MJ au sein de l'UNAPL et fait ainsi prévaloir leurs problématiques au sein de la grande famille des professions libérales.



Intervention de Michel PICON, Président de l'U2P, lors de la 20ème édition des Entretiens de la sauvegarde.

OPCO EP (ENTREPRISES DE PROXIMITÉ)

L'IFPPC participe tous les deux mois à la Section Paritaire Professionnelle des métiers du Juridique et Judiciaires de l'OPCO EP (Collège employeur). Ces réunions ont permis de suivre et de garantir les budgets et les forfaits de prise en charge de la formation des salariés de la branche.

L'IFPPC, un acteur engagé pour ses adhérents et la protection des entreprises en difficulté

CONCLUSIONS DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LES TRIBUNAUX DES ACTIVITES ÉCONOMIQUES

Une quinzaine de praticiens (AJ, MJ, avocats et universitaires) se sont portés volontaires pour partager leurs réflexions et retours d'expérience sur la mise en œuvre de cette expérimentation.

Ces contributions ont fait l'objet d'une communication de recommandations de l'IFPPC à la Chancellerie et aux juridictions afin d'enrichir notamment les travaux du comité de pilotage prévu par les textes.

Trois sujets spécifiques ont été traités en priorité :

- Les difficultés liées à la concurrence de compétence pour les procédures « à cheval » entre les TJ et les TAE.
- Le traitement des difficultés des associations, pour lesquelles les instances représentatives du secteur n'ont pas été conviées au comité de suivi.
- La contribution pour la justice économique, qui soulève de nombreuses interrogations.

CONTRIBUTION DE L'IFPPC AU GROUPE DE TRAVAIL SUR LA SIMPLIFICATION DU DROIT DES ENTREPRISES EN DIFFICULTÉ

Le 27 mai 2025, le garde des Sceaux, ministre de la justice, et la ministre déléguée chargée du commerce, de l'artisanat, des petites et moyennes entreprises et de l'économie sociale et solidaire ont installé un groupe de travail chargé de réfléchir à la simplification du droit des entreprises en difficulté.

L'IFPPC, en tant qu'association interprofessionnelle rassemblant les praticiens de ce droit, a été invité à y contribuer.

Dans le prolongement de la note du Conseil d'État du 20 juin 2024 et des travaux des États généraux de la justice, ce groupe de travail a pour mission de proposer des pistes concrètes d'ajustement afin de rendre le Livre VI du code de commerce plus clair, plus lisible et plus efficace pour les entreprises comme pour les praticiens.

Fidèle à sa vocation, l'IFPPC a souhaité partager l'expérience et l'expertise de ses membres, en formulant des recommandations nourries par la pratique quotidienne des procédures.

Ces propositions s'articulent autour de 6 thèmes majeurs :

La simplification des procédures amiables

Préserver la souplesse de ces dispositifs, essentiels au traitement préventif des difficultés, tout en améliorant leur lisibilité et leur accessibilité.

La simplification des sanctions

Clarifier et rationaliser ces dispositions, en conciliant la nécessaire effectivité des sanctions avec la volonté de ne pas dissuader les dirigeants de bonne foi de recourir aux procédures.

L'opportunité de rapprocher les procédures de sauvegarde et de redressement judiciaire

Rappeler l'équilibre et la complémentarité qui fondent la distinction entre sauvegarde et redressement judiciaire, et proposer des pistes pour renforcer la lisibilité, la cohérence et la proportionnalité des dispositifs.

L'élaboration d'un régime simplifié de procédures collectives adapté aux petites entreprises

Offrir une voie pragmatique et encadrée pour les TPE, entre procédures amiables et sauvegarde/redressement, en proposant un dispositif simple, rapide et sécurisé, adapté aux petites structures viables.

La simplification du traitement de la défaillance des entrepreneurs individuels

Renforcer l'information et la formation des entrepreneurs individuels pour garantir la pleine efficacité de la séparation patrimoniale instaurée par la loi du 14 février 2022.

Les revendications, les contrats en cours, la vérification du passif

Simplifier et harmoniser les régimes des revendications, des contrats en cours et de la vérification du passif afin de renforcer la lisibilité du Livre VI, d'accélérer le traitement des procédures et de sécuriser les opérations au bénéfice de l'ensemble des parties prenantes.

Ces réflexions traduisent une volonté commune : rendre le droit des entreprises en difficulté plus simple, plus cohérent et plus lisible, afin qu'il serve au mieux sa finalité : favoriser la prévention, protéger les créanciers et permettre le rebond des entreprises et de leurs dirigeants.

L'IFPPC, MEMBRE DE L'EUROPEAN INSOLVENCY PRACTITIONERS (EIP) ET ACTIF SUR LE PROJET DE DIRECTIVE INSOLVENCY 3

L'IFPPC a suivi avec attention les avancées du projet de directive européenne sur l'insolvabilité (Insolvency 3).

Dès sa publication, nous avons alerté sur l'article 39 du Titre VI du projet, qui prévoyait de renoncer à la désignation d'office d'un praticien de l'insolvabilité pour les microentreprises en difficulté, soit, selon la définition européenne, les entreprises de moins de 10 salariés et réalisant moins de 2 millions d'euros de chiffre d'affaires.

Les arguments portés par l'IFPPC ont contribué à renforcer la position française et celle de l'EIP auprès des instances européennes.

Les risques pour les dirigeants et les tiers d'une procédure d'insolvabilité sans praticien ont été identifiés.

Le Titre VI a finalement été définitivement supprimé du projet de directive. Ce retrait marque une victoire importante pour nos professions.

Cette implication active de l'IFPPC démontre son engagement à défendre les intérêts des praticiens de l'insolvabilité et à contribuer à l'amélioration du cadre juridique européen.



3 FÉVRIER 2025

20e Entretiens de la Sauvegarde

Présentée par François LEGRAND et Serge PREVILLE, sous la présidence de Vincent VIGNEAU, Président de la Chambre commerciale, financière et économique de la Cour de Cassation, la 20^e édition des Entretiens de la Sauvegarde s'est déroulée à la Maison de la Chimie. 850 participants se sont rendus au grand rendez-vous annuel des professionnels des entreprises en difficulté organisé par l'IFPPC en partenariat avec le CNB, l'ENM, l'ACE et Les Echos.

Cette édition a porté sur le thème : « Le temps des procédures : Pour une simplification utile du droit des entreprises en difficulté »

PLÉNIÈRE DU MATIN

Mot d'accueil

Serge PREVILLE, Président de l'IFPPC

Ouverture -AGS - CNAJMJ : Le pacte d'avenir au service des entreprises en difficulté

François DESPRAT, Président du CNAJMJ

Antonin BLANCKAERT, Directeur Général de l'AGS

I. La loi de sauvegarde de 2005 : Un tournant pour l'accompagnement des entreprises en difficulté

François-Xavier LUCAS, Professeur à l'Université Panthéon-Sorbonne

Xavier CLEMENCE, Chef du bureau du droit de l'Economie à la DACS

Xavier AUBRY, Vice-Président de la Conférence générale des Juges Consulaires de France

Victor GENESTE, Président du Conseil national des greffiers des tribunaux de commerce

Hélène BOURBOULOUX, Administrateur judiciaire
Valérie LELOUP-THOMAS, Mandataire judiciaire

II. Un paysage économique transformé, des solutions à adapter

Michel PICON, Président de l'U2P

Brice ALZON, Co-président de la Commission Entrepreneuriat du MEDEF

Hélène LEBEDEFF, Déléguée interministérielle aux restructurations d'entreprises

Thibaud POINSARD, Mandataire judiciaire, Vice-Président de l'IFPPC

Nassim GHALIMI, Avocat

Nathalie GUYOMARD, Administrateur judiciaire

VI - L'invitée

Valérie MARIE, Conférencière et Pianiste

ATELIERS DE L'APRÈS-MIDI AU CHOIX

I - Revue de la jurisprudence 2024

Jean-Pierre REMERY, Doyen honoraire de la Cour de cassation

Laurence Caroline HENRY, Avocate générale à la Cour de cassation

Marine SIMONNOT, Avocate

II - Cession d'entreprise / plan de cession / ventes de gré à gré : Comparatifs

Nicolas BORGA, Professeur à l'Université Lyon III

François DUPUY, Avocat

Caroline JAL, Mandataire judiciaire

Nathalie LEBOUCHER, Administrateur judiciaire, Vice-Présidente de l'IFPPC

III - Responsabilité de la gouvernance de l'entreprise et de ses partenaires financiers : Les sanctions personnelles et pécuniaires / Extension / L.650-1 du code de commerce

Laura SAUTONIE-LAGUIONIE, Professeur à l'université de Bordeaux

Patrick COUPEAUD, Président de la chambre du contentieux du TDE, TC de Paris

Nicolas BES, Avocat

Cécile GENSAC, Procureure de la République près du TJ de Nîmes

Jérôme OLIVIER, Responsable contentieux et affaires spéciales Crédit Agricole Provence Côte d'Azur

Julia RUTH, Mandataire judiciaire

IV - Les missions hors Livre VI :

administration provisoire, liquidation amiable, séquestre, expertise, ...

Jean-Christophe PAGNUCCO, Professeur à l'Université de Caen Normandie

Nicolas FLESCHE, Mandataire judiciaire

Florence TULIER, Administrateur judiciaire, Vice-Présidente du CNAJMJ

Serge PELLETIER, Avocat

Catherine POLI, Administrateur judiciaire



L'intervention de Valérie MARIE



LES CHIFFRES

34 Intervenants

850 Participants

361 Mandataires de justice et collaborateurs

236 Avocats

102 Magistrats

103 Auditeurs, CAC, banquiers

48 Représentants des Ministères (Chancellerie, Bercy)

LA NOTE GLOBALE (SUR 10)

8,71 donnée par les 123 répondants au questionnaire de satisfaction



DU 2 AU 5 OCTOBRE 2025

41^e Congrès national à Berlin

L'IFPPC a accueilli 197 professionnels des entreprises en difficulté du 2 au 5 octobre pour son 41^e Congrès national à Berlin. Cette édition a porté sur le thème : « Procédures collectives et groupes de sociétés : de la TPE à l'ETI, quelles spécificités ? », offrant un cadre privilégié d'échanges et de réflexion entre professionnels du traitement des entreprises en difficulté.

Journée d'étude du 3 octobre de 9h00 à 17h00, dans l'auditorium de l'Hôtel Adlon :
« Procédures collectives et groupes de sociétés : de la TPE à l'ETI, quelles spécificités ? »

Sous la direction scientifique de :
Jean-Jacques ANSAULT, Professeur à l'Université Paris Panthéon-Assas

Ouverture :
Serge PREVILLE, Président de l'IFPPC
François DESPRAT, Président du CNAJMJ

Introduction : De la SCI aux groupes internationaux : enjeux communs et spécifiques selon la taille.

I - Les risques accrus de contagion au sein des groupes

1 - Le principe d'autonomie des sociétés du groupe
2 - Les controverses contemporaines sur les extensions de procédure au sein du groupe

- L'extension de procédure à l'égard d'une société du groupe in bonis en l'absence d'appauvrissement du débiteur
- La démonstration de l'intérêt à agir en extension du liquidateur
- La substitution du droit commun de la responsabilité

au droit spécial de l'extension de procédure

Pierre CHARLIER, Mandataire judiciaire

Nathalie LEBOUCHER, Administrateur judiciaire

Thibaud POINSARD, Mandataire judiciaire

II - Les interférences potentielles sur la gestion des groupes

1 - Les conséquences sur les opérations

- Les procédures amiables
 - Méthodologie de l'amiable en présence d'un groupe : intégration horizontale ou verticale
 - Effet de dégradation des notations
 - Abandon de créances
- Les procédures judiciaires
 - Rôle de l'intérêt du groupe notamment sur la construction des plans
 - Gestion des flux financiers
 - Les garanties intra-groupes
 - TUP/Fusion des passifs

Kristell CATTANI, Avocate

Aurélien DERVILLE, Affaires spéciales BNP Paribas

Nathalie LEBOUCHER, Administrateur judiciaire

Paul LEDERLIN, Expert-comptable

Aurélien MOREL, Administrateur judiciaire

2. Les conséquences sur les acteurs

- Sort et responsabilité des dirigeants
- Sort et responsabilité des actionnaires
- L'impact sur les unités économiques et sociales
- Licenciement transfrontalier / AGS

Kristell CATTANI, Avocate

Aurélien MOREL, Administrateur judiciaire

Laurent GRISONI, Avocat

Etienne MASSON, Avocat

III - La reconnaissance variable des groupes par le droit processuel

1. La compétence juridictionnelle en droit interne

- Mandats amiables, compétence des TCS, articulation des procédures, risques de conflits de compétence
- Les co-mandats : modalités de désignation et pratiques professionnelles

Victor GENESTE, Président de la CNGTC

Serge PREVILE, Président de l'IFPPC

Aurélien MOREL, Administrateur judiciaire

2. La compétence juridictionnelle en droit international

- Articulation des procédures en droit européen
- Articulation des procédures hors UE

Kristell CATTANI, Avocate

IV. Comparaison franco-allemande du droit des entreprises en difficulté

Mylène BOCHE-ROBINET, Avocate

Andrea METZ, Rechtsanwältin

LE CHIFFRE

197 Participants

LA NOTE GLOBALE (SUR 10)

8,4 donnée par les 61 répondants au questionnaire de satisfaction



L'IFPPC, centre de formation

L'IFPPC est organisme de formation depuis 20 ans dans le domaine du droit des entreprises en difficulté et dispense chaque année des formations juridiques adaptées aux besoins des Études.

Pour garantir la qualité des prestations proposées, l'IFPPC s'est inscrit dans la démarche d'amélioration continue validée par la certification Qualiopi.

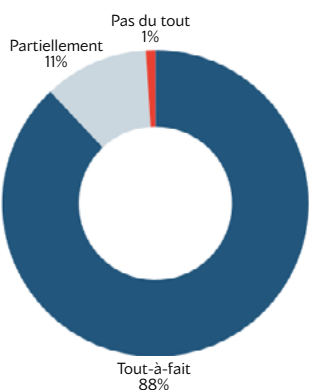
Les intervenants sont des spécialistes dans les domaines abordés souvent complétés par une expérience et une pratique du métier.

L'éventail de l'offre de formation a été élargi en 2025 pour se prolonger en 2026. Des sujets « cœur de métier » tels que les sûretés et répartitions ont été actualisés et remis au programme. De nouveaux thèmes sur le droit de l'environnement et la responsabilité pour insuffisance d'actif ont rencontré un succès certain. Plusieurs thèmes de formation ont été divisés en niveaux, tels que les classes de parties affectées ou le droit social, afin de s'adapter aux différents besoins des participants.

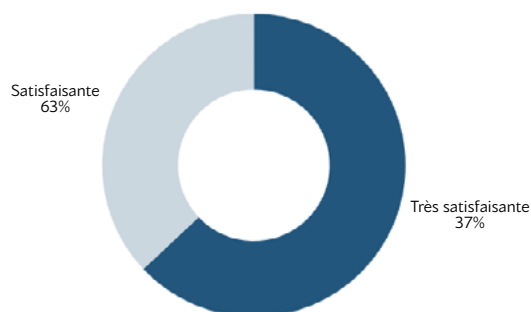
Par ailleurs, plusieurs études ont souhaité bénéficier de sessions internes réservées à leurs équipes et répondant à des besoins spécifiques, permettant par la même occasion d'échanger en interne sur les bonnes pratiques. ●

RÉPONSES AUX QUESTIONNAIRES D'ÉVALUATION 2025

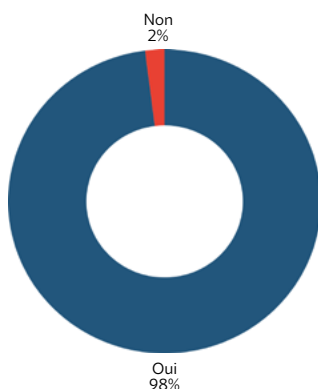
La formation a-t-elle atteint ses objectifs ?



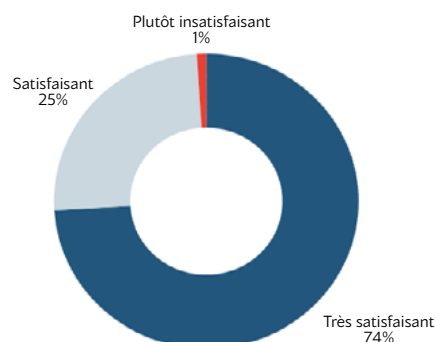
L'adéquation entre l'offre de formation IFPPC et les besoins est :



Recommanderiez-vous la formation suivie ?



Les échanges entre intervenant et participants :



LES CHIFFRES

58 Journées de formation

930 Participants

98% des participants recommandent les formations IFPPC

FORMATIONS IFPPC DISPENSÉES EN 2025

THEMES DE FORMATION PROGRAMMÉS PAR DATE	INTERVENANTS	DATES
Panorama général du droit des entreprises en difficulté	Gérard JAZOTTES	09/01/2025
Revendications, restitutions et reprises : expert	Cécile LISANTI	17/01/2025
Licenciements économiques hors PSE en liquidation judiciaire	Christine GAILHBAUD	28/01/2025
Préparation Examen d'accès au stage : droit social	Nabil KEROUAZ	10/02/2025
Préparation Examen d'accès au stage : comptabilité et gestion financière	Lionel ESCAFFRE	11/02/2025
Préparation Examen d'accès au stage : contrôle de gestion	Lionel ESCAFFRE	12/02/2025
Actualités du droit de l'entreprise en difficulté	Gérard JAZOTTES	13/02/2025
Préparation Examen d'accès au stage : droit européen et international	Rémi DALMAU	14/02/2025
Les sanctions et responsabilité du dirigeant	Nadège JULLIAN	12/03/2025
Panorama général du droit des entreprises en difficulté	Gérard JAZOTTES	13/03/2025
L'exploitation agricole	Christine LEBEL	17/03/2025
L'entrepreneur individuel	Sandrine TISSEYRE	18/03/2025
Gestion des conflits	Françoise HOUSTY	19/03/2025
Assurance et procédures collectives	Didier KRAJESKI	20/03/2025
Licenciements économiques hors PSE en redressement judiciaire et en plans	Christine GAILHBAUD	21/03/2025
Le licenciement économique des salariés protégés en procédure collective	Christine GAILHBAUD	01/04/2025
Classes de parties affectées	Nicolas BORG	13/05/2025
Déclaration, vérification et admission des créances	Gérard JAZOTTES	15/05/2025
Intelligence collective ou comment s'enrichir des différences	Françoise HOUSTY / Patricia ASPART	21/05/2025
Licenciements économiques hors PSE en redressement judiciaire et en plans	Christine GAILHBAUD	22/05/2025
Licenciements économiques hors PSE en liquidation judiciaire	Christine GAILHBAUD	27/05/2025
Appréhender la situation des dirigeants cautions	Nicolas BORG	03/06/2025
L'entrepreneur individuel	Sandrine TISSEYRE	05/06/2025
Le licenciement économique des salariés protégés en procédure collective	Christine GAILHBAUD	06/06/2025
Droit de la construction et entreprises en difficulté	Mathieu POUmarede	10/06/2025
Éviter une cyberattaque : préconisations et prévention	Eric AGUILAR	12/06/2025
Bail commercial et procédures collectives : questions pratiques	Fabien KENDERIAN	12/06/2025
Déclaration, vérification et admission des créances	Gérard JAZOTTES	13/06/2025
La comptabilité de l'entreprise en difficulté	Marc-Antoine WEISS	17/06/2025
Revendications, restitutions et reprises : actualités / débutant intermédiaire	Cécile LISANTI	24/06/2025
Construire son leadership, développer son charisme (Communication)	Patricia ASPART	25/06/2025
Classes de parties affectées	Nicolas BORG	26/06/2025
La comptabilité de l'entreprise en difficulté	Marc-Antoine WEISS	01/07/2025
Association, Rapprochement, Acquisition et Cession d'Etude	Nicolas BOURACHOT / Marc-Antoine WEISS	02/07/2025
Faire face à une cyberattaque : gestion de la crise	Eric AGUILAR	03/07/2025
Le licenciement économique des salariés protégés en procédure collective	Christine GAILHBAUD	04/07/2025
Panorama général du droit des entreprises en difficulté	Gérard JAZOTTES	24/09/2025
L'exploitation agricole (débutants/intermédiaires)	Christine LEBEL	30/09/2025
L'exploitation agricole (expert)	Christine LEBEL	07/10/2025
Revendications, restitutions et reprises : expert	Cécile LISANTI	10/10/2025
Media training, art oratoire et conscience de soi	Emmanuel DUCLUZEAU	15/10/2025
Les classes de parties affectées (débutants)	Nicolas BORG	16/10/2025
Le licenciement collectif pour motif économique avec PSE en RJ LJ	Christine GAILHBAUD	31/10/2025
Les plans, de la constitution aux difficultés pratiques de mise en œuvre (débutants)	Hélène POUJADE	03/11/2025
Licenciements économiques hors PSE en redressement judiciaire et en plans	Christine GAILHBAUD	06/11/2025
Administration provisoire	Marie CAFFIN-MOI / Olivier BUISINE	07/11/2025
Déclaration, vérification et admission des créances	Gérard JAZOTTES	12/11/2025
Licenciements économiques hors PSE en liquidation judiciaire (débutants)	Christine GAILHBAUD	13/11/2025
Les procédures collectives à l'épreuve du droit de l'environnement	Karl LAFAURIE	14/11/2025
L'élaboration et l'adoption des plans de continuation	Hélène POUJADE	17/11/2025
Panorama général du droit des entreprises en difficulté	Gérard JAZOTTES	19/11/2025
Procédures amiables et collectives : Le traitement des actifs incorporels	Etienne ANDRE	20/11/2025
Licenciements économiques hors PSE en liquidation judiciaire (confirmé)	Christine GAILHBAUD	21/11/2025
L'entreprise en plan : comment prévenir et traiter les difficultés ?	Hélène POUJADE	24/11/2025
Le licenciement économique des salariés protégés en procédure collective	Christine GAILHBAUD	26/11/2025
Gestion des Personnalités Difficiles	Françoise HOUSTY	27/11/2025
La responsabilité pour insuffisance d'actif	Thierry FAVARIO	03/12/2025
Bail commercial et procédures collectives : questions pratiques	Fabien KENDERIAN	08/12/2025

Le service consultation

Menu
ADHÉRENTS
DÉCONNEXION
PARTAGER

Classer les résultats
par pertinence
par date
112131415

Consultations | Février 2026

471 - Rangs respectifs des émoluments du liquidateur et de la rémunération de l'expert dans le cadre des distributions

Au cours d'une procédure de liquidation judiciaire, le liquidateur a repris une instance en référé intentée par le débiteur pour obtenir la désignation d'un expert, en application de l'article 145 du Code de procédure civile, en vue d'établir [...]

Télécharger (PDF, 202Ko)

Procédure

Questions juridiques | Décembre 2025

28 - Prévention du déficit d'honoraires et gestion des mandats insuffisants après clôture

Dans les dossiers où le solde disponible des mandats ne couvre pas le montant des honoraires fixés par le juge taxateur, le liquidateur ou mandataire judiciaire peut-il prélever ce solde pour sécuriser le paiement de ses honoraires, même si le Président [...]

Consulter notre réponse

DEPUIS 2005, L'IFPPC PROPOSE À SES MEMBRES UN SERVICE DE CONSULTATION JURIDIQUE QUI, DÈS SA CRÉATION, A EU POUR OBJECTIF DE :

- Rapprocher notre profession de l'Université.
- Offrir aux universitaires des cas pratiques.
- Apporter aux administrateurs et mandataires judiciaires une solution à leurs interrogations dans l'application du droit tout en contribuant à l'harmonisation des pratiques.
- Diffuser les avis à tous les membres à travers le Bulletin et le site Internet de l'Institut.
- En 20 ans, ce sont ainsi plus de 480 consultations qui ont été produites par une équipe d'universitaires qui se relaient toute l'année afin de répondre aux demandes des professionnels :

Jean-Jacques ANSAULT, Professeur à l'Université Panthéon-Assas (Paris II)

Augustin AYNES, Professeur à l'Université Paris-Est Créteil

Véronique MARTINEAU-BOURNINAUD, Professeur à l'Université de Lille

Nicolas BORG, Professeur à l'Université Jean Moulin 3

Pierre CAGNOLI, Professeur à l'Université Côte d'Azur

Rémi DALMAU, Professeur à l'Université de Lorraine

Christine GAILHBAUD, Maître de conférences à l'Université Côte d'Azur

Fabien KENDERIAN, Maître de conférences à l'Université de Bordeaux

Karl LAFAURIE, Professeur à l'Université de Limoges

Maud LAROCHE, Professeur à l'Université Paris Nanterre

Christine LEBEL, Maître de conférences à l'Université de Franche-Comté

Pierre-Michel LE CORRE, Professeur à l'Université de Nice-Sophia Antipolis

Philippe PETEL, Professeur à l'Université de Montpellier

Florent PETIT, Maître de conférences à l'Université de Caen

Julien THERON, Professeur à l'Université Paris 1 Sorbonne

Toutes ces consultations sont disponibles sur le site Internet de l'IFPPC pour nos adhérents.

LES CHIFFRES

14

Consultations rendues en 2025

3 223

Téléchargements de consultations en ligne

Le comité permanent des diligences

Ce comité se réunit chaque mois sous l'animation de son Président, accompagné d'un Professeur d'Université, afin de rassembler des professionnels du droit des procédures collectives.

Il répond parfois à des études sollicitées par le Conseil d'Administration, mais œuvre surtout à la rédaction de recommandations destinées aux Mandataires de justice pour unifier et perfectionner leur savoir-faire face aux évolutions constantes des textes.

MEMBRES DU COMITÉ PERMANENT DES DILIGENCES

PRÉSIDENT :

Raphaël PETAVY, Mandataire Judiciaire, CHAMALIÈRES

François MERCIER, Administrateur judiciaire, ANGERS

Béatrice PASCUAL, Mandataire Judiciaire, ROUEN

Patrick PRIGENT, Administrateur Judiciaire, VERSAILLES

Hamida RADHOUANI, Mandataire Judiciaire, MARSEILLE

Odile STUTZ, Mandataire Judiciaire, VILLENEUVE SUR LOT

Sophie TCHERNIAVSKY, Mandataire Judiciaire, MAISONS-ALFORT

MEMBRES PROFESSIONNELS :

Christophe BIDAN, Administrateur Judiciaire, RENNES

Bertrand BOUDEVIN, Mandataire Judiciaire, LE MANS

Marie-Laetitia CAPEL, Mandataire Judiciaire, POITIERS

Hervé COUSTANS, Administrateur Judiciaire, ROUEN

Evelyne GALL, Mandataire Judiciaire, STRASBOURG

Jean-François GUYONNET, Mandataire Judiciaire CHAMBERY

Cécile JOUIN, Mandataire Judiciaire, NANTES

Julie LEVY, Mandataire Judiciaire, MULHOUSE

Céline MASCHI, Administrateur Judiciaire, COLMAR

MEMBRES ASSOCIÉS PARTENAIRES

Serge PELLETIER, Avocat, PARIS

Philippe PETEL, Professeur de Droit, Université de MONTPELLIER

Pascal SIGRIST, Avocat, PARIS

LE GUIDE DES DILIGENCES ET RECOMMANDATIONS



En plus de son travail de fond pour faciliter l'application du Livre VI du Code de Commerce aux praticiens, le comité a produit cette année les contributions suivantes :

- Les créances postérieures.
- L'étendue de l'obligation de révélation au parquet
- La notion de secret professionnel des AJMJ
- La portabilité des garanties complémentaires collectives prévoyance-santé

RETROUVEZ LE GUIDE DES RECOMMANDATIONS SUR IFPPC.FR

Les recommandations sont accessibles via le moteur de recherche du centre de ressources, mais également via la partie dédiée du site où se trouve le sommaire interactif permettant de naviguer au sein du recueil.

Si la totalité des 850 recommandations sont consultables en ligne, nous avons pensé important, pour ceux qui le souhaiteraient, de rendre disponible une impression PDF ou papier de tout ou partie du document, afin de faciliter sa lecture. Enfin, si nos lecteurs souhaitent nous faire part de remarques, ils peuvent utiliser le formulaire dédié en bas de chaque page.

Alors ayez le réflexe centre de ressources de l'IFPPC !

850 Recommendations

LES CHIFFRES

11

Réunions du comité permanent

1 421

Téléchargements du guide des diligences

La vie des compagnies régionales

Pour réaliser une meilleure union entre les membres d'une même région et pour permettre à l'Institut de mieux affirmer sa présence sur toute l'étendue du territoire, les membres de l'Institut sont groupés en Compagnies Régionales.

En 2025, le nombre et le rythme des réunions des compagnies est en augmentation constante.

En effet les rencontres locales sont capitales, car elles permettent aux professionnels d'échanger sur leurs pratiques et de faire intervenir des experts sur certains sujets d'actualité.



Compagnie Auvergne-Rhône-Alpes

AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Le 23 mai à Annecy

La compagnie s'est réunie avec le CGEA pour une session de travail sur les impacts des dernières évolutions jurisprudentielles en matière sociale.

Le 23 octobre à Annecy

La compagnie régionale a organisé une rencontre interprofessionnelle sur le thème de la conciliation, sous la direction scientifique de **Thierry FAVARIO**, Maître de conférences à l'université Aix-Marseille et de **Jean-François GUYONNET**, Mandataire Judiciaire.

Le 5 décembre à Lyon

Une centaine de participants étaient présents pour l'événement annuel régional : «La restructuration en lumière» qui avait cette année pour thème « Le financement en période de crise : aspects particuliers », en partenariat avec l'Université Jean Moulin Lyon 3 et sous la direction scientifique de **Nicolas BORG**, Professeur à l'Université Lyon 3.



Compagnies Grand Est et Bourgogne France-Comté

BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

Le 27 et 28 mars à Langres

Une nouvelle compagnie a vu le jour suite à une assemblée générale constitutive à Langres. Il s'agit de la nouvelle compagnie Bourgogne-Franche-Comté. Les membres du bureau sont : **Jean-Joachim BISSIEUX**, Mandataire Judiciaire, Président, **Claire HERODIN**, Mandataire Judiciaire, Vice-présidente, **Pierre-Adrien GUIGON**, Mandataire Judiciaire, Secrétaire et **Flavien MARCHAL**, Mandataire Judiciaire, Trésorier.

Le 27 juin à Besançon

La compagnie a tenu une réunion avec la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) sur le traitement des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) en procédure collective.

Le 18 et 19 septembre à Gérardmer

Les compagnies Grand Est et Bourgogne Franche-Comté ont organisé une rencontre professionnelle sur le thème de la retraite du mandataire judiciaire au Grand Hôtel de Gérardmer.



Compagnie Bretagne et Pays de la Loire

BRETAGNE ET PAYS DE LA LOIRE

Le 23 mai à La Baule

Une quarantaine d'adhérents de la compagnie Bretagne et Pays de la Loire se sont réunis pour un séminaire sur « La responsabilité pour insuffisance d'actif » animé par **Thierry FAVARIO**, Maître de conférences à l'Université Jean Moulin Lyon 3.

Le 21 novembre à Dinard

La compagnie Bretagne et Pays de la Loire a réuni plus d'une cinquantaine de professionnels pour une matinée sur le thème : *Les procédures collectives confrontées au droit de l'environnement* Avec les interventions de **Karl LAFAURIE**, Professeur à l'université de Bordeaux, **Astrid REBILLARD**, Avocate et Directrice associée FIDAL et **Frédéric CRUCHAUDET**, Avocat et Associé FIDAL.

CENTRE VAL DE LOIRE

Le 23 mai à Orléans

La compagnie Centre Val de Loire, s'est réunie le 23 mai au Château du Rollin à Orléans dans le cadre d'un séminaire portant sur le thème «Procédures collectives : regards croisés pour trouver le bon tempo» animé par **Julien THERON**, Professeur à l'Université Paris-Panthéon-Sorbonne.

La compagnie a également élu son nouveau bureau lors de son assemblée générale. Les membres du bureau sont : **Olivier ZANNI**, Mandataire Judiciaire, Président, **Julien ZETLAOUI**, Administrateur judiciaire, Vice-président, **Delphine FLOREK**, Mandataire Judiciaire, Trésorière, **Serge PREVILE**, Administrateur Judiciaire, Secrétaire et **Thierry OUSACI**, Avocat, Rapporteur et Représentant des Associés partenaires.



Compagnie Centre Val de Loire



Compagnies Grand Est et Bourgogne France-Comté

GRAND EST ET GRAND-EST SECTION DROIT LOCAL

Le 14 mars à Strasbourg

La section droit locale de la compagnie Grand Est, s'est réunie le 14 mars à l'hôtel BOMA de Strasbourg pour organiser son assemblée générale et élire son nouveau bureau : **Nicolas FLESCHE**, Mandataire Judiciaire, Président, **Julie LEVY**, Mandataire Judiciaire, Vice-présidente et **Maxime FITTANTE**, Mandataire Judiciaire, Trésorier.

Le 27 et 28 mars à Langres

La compagnie Grand Est a élu son nouveau bureau suite à une assemblée générale constitutive à Langres. Les membres du bureau sont : **Fabien VOINOT**, Mandataire Judiciaire, Président, **Amandine RIQUELME**, Mandataire Judiciaire, Vice-présidente, **Nicolas FLESCHE**, Mandataire Judiciaire, Vice-président, **Alexandre BORTOLUS**, Administrateur Judiciaire, Secrétaire et **Jean-Denis MAUHIN**, Mandataire Judiciaire, Trésorier.

Le 23 mai à Strasbourg

La section droit locale de la compagnie Grand Est s'est rencontrée à l'Hôtel LEO-NOR de Strasbourg afin d'organiser une réunion d'échanges entre professionnels.

HAUTS-DE-FRANCE

Le 10 décembre à Gosnay

La compagnie régionale Hauts-de-France a organisé son Assemblée Générale Ordinaire au Domaine de la Chartreuse à Gosnay. A cette occasion, un nouveau bureau a été élu, composé de : **Pierre-François ROUHIER** en qualité de président, de **Julien MARLIERE**, en qualité de trésorier et de **Mickaël ARRAS**, en qualité de secrétaire.

ÎLE-DE-FRANCE ET OUTRE-MER

Le 1^{er} décembre à Fort-de-France

La compagnie a organisé un colloque sur le thème « Subir ou agir dans le cadre des procédures collectives ». Cette journée s'est déroulée sous la présidence de **Sébastien-Jocelyn CARPENTIER**, Président du TMC de Fort-de-France et de **Daniel COLOMBANI**, Vice-président du TJ de Fort-de-France.



Compagnie Île-de-France et Outre-Mer

NOUVELLE-AQUITAINE

Le 14 et 15 novembre à Bordeaux

La compagnie a organisé une rencontre avec pour thème les sanctions dans le cadre des procédures amiables et collectives, animé par **Thierry FAVARIO**, Maître de conférences à l'université Aix-Marseille.

Le second jour s'est déroulé une seconde réunion à la Cité du Vin, pour notamment réunir l'assemblée générale de la compagnie et élire un nouveau bureau.

Les membres du nouveau bureau sont : **Nicolas LEURET**, Mandataire judiciaire, président, **Caroline CACHAU-LAGOUTTE**, Mandataire judiciaire, vice-présidente, **Antoine FEDRY**, Administrateur judiciaire, rapporteur et **Sylvain HUSTAIX**, Administrateur judiciaire, trésorier.



Compagnie Nouvelle-Aquitaine

PACA ET CORSE

Le 6 juin au Castellet

La compagnie PACA et Corse s'est réunie à l'hôtel du Castellet pour tenir son assemblée générale. Celle-ci a permis d'aligner la compagnie sur la réforme statutaire votée l'an dernier. Les membres du bureau sont : **Vincent GILLIBERT**, Administrateur judiciaire, Président, **Laura BES**, Mandataire judiciaire, Vice-présidente, **Marie PAUL**, Mandataire judiciaire salariée, Rapporteuse, **Quentin CRESSEND**, Administrateur judiciaire, Trésorier et **Lorraine AUDA**, Mandataire judiciaire, Trésorière adjointe.

Le 28 novembre à Flassans sur Issole

La compagnie a organisé une journée de formation sur le thème « L'entreprise individuelle, analyse pratique et actualité juridique », à la commanderie de Peyrassol pour réunir AJMJ, Avocats, CAC, Notaires et Magistrats de la région. Cette journée s'est déroulée sous la direction scientifique de **Benjamin FERRARI**, Maître de conférences à l'université Côte d'Azur.



Compagnie Provence-Alpes-Côte-d'Azur et Corse

LES COMPAGNIES RÉGIONALES SOIGNENT LEUR RÉSEAU

L'IFPPC a continué un vaste programme de rencontres entre les bureaux des compagnies régionales et les acteurs économiques locaux : CCI, Chambre d'agriculture, MEDEF, CPME, U2P, etc.

L'objectif est de créer des liens avec ces acteurs qui peuvent avoir une méconnaissance de notre action, et ainsi promouvoir les outils et professionnels à disposition des entreprises.

RENDEZ-VOUS PASSÉS EN 2025

DATES	INSTITUTIONS	COMPAGNIES
16/01/2025	CCI Nice Côte d'Azur	PACA
07/02/2025	MEDEF Ile-de-France	Île-de-France et Outre-mer
07/02/2025	UPE 06	PACA
11/02/2025	Chambre d'agriculture Tarn-et-Garonne	Occitanie
25/02/2025	Capeb Bas Rhin	Grand Est section droit local
27/02/2022	CCI Nantes	Bretagne et Pays de la Loire
11/03/2025	CPME Eure-et-Loir	Centre-Val de Loire
14/03/2025	Cellule REAGIR	Grand Est section droit local
24/03/2025	CPME Loire Atlantique	Bretagne et Pays de la Loire
26/03/2025	CAPEB Savoie	Auvergne-Rhône-Alpes
31/03/2025	Chambre d'agriculture Vienne	Nouvelle-Aquitaine
03/04/2025	CPME Morbihan	Bretagne et Pays de la Loire
08/04/2025	CPME Nouvelle Aquitaine	Nouvelle-Aquitaine
08/04/2025	CPME Charente	Nouvelle-Aquitaine
14/04/2025	CCI Moselle	Grand Est
22/04/2025	CCI Le Mans	Bretagne et Pays de la Loire
05/05/2025	CROEC Loire Atlantique	Bretagne et Pays de la Loire
06/05/2025	CCI Paris Ile de France	IDF et Outre Mer
26/05/2025	CPME Rhône	Auvergne-Rhône-Alpes
19/06/2025	CPME Manche	Normandie
01/07/2025	CPME Yonne	Bourgogne Franche-Comté
03/07/2025	CPME Haute-Garonne	Occitanie
15/07/2025	CPME Occitanie	Occitanie
15/07/2025	Chambre d'agriculture du Gard	Occitanie
26/08/2025	CPME Indre-et-Loire	Centre-Val de Loire
20/11/2025	CAPEB Ille-et-Vilaine	Bretagne et Pays de la Loire
21/11/2025	CAPEB Gard	Occitanie
21/11/2025	CCI Pyrénées Orientales	Occitanie
25/11/2025	MEDEF Vendée	Bretagne et Pays de la Loire
12/12/2025	Chambre d'Agriculture Angers	Bretagne et Pays de la Loire
17/12/2025	CPME Yvelines	Île-de-France et Outre-mer

Rencontre entre **Paul-Henri AUDRAS**, Administrateur judiciaire, **Alexandra BOUTON**, Administrateur judiciaire, **Marie-Hélène MONTRAVERS**, Mandataire judiciaire au sein de la compagnie Île de France et **Virginie RHÉA**, Déléguée générale du Medef Ile de France.



Rencontre entre **Christophe DOLLEY**, Administrateur Judiciaire, **Cécile JOUIN**, Mandataire Judiciaire, au sein de la compagnie Bretagne et Pays de la Loire et **David BATARD**, **Anthony FREULON** de la CCI Nantes.



Rencontre entre **Cédric Lamaire**, Administrateur Judiciaire, **Stéphane Alexis MARTIN**, Mandataire Judiciaire, **Marie-Adeline ROUSSELOT-GÉGOUÉ**, Mandataire Judiciaire, au sein de la compagnie Nouvelle-Aquitaine et **Grégory PLANETET**, Sous-directeur au service entreprise et formation de la Chambre d'agriculture de la Vienne.



Rencontre entre **Sophie LONG**, Mandataire Judiciaire, **Virginie SCELLES**, Mandataire Judiciaire, au sein de la compagnie Bretagne et Pays de la Loire et **Thiphaine LE MAGUET**, Secrétaire générale de la CPME Morbihan.



Rencontre entre **Souad HADDANI-AGDAY**, Mandataire judiciaire, **Emmanuel PUECH-CATHALA**, Administrateur judiciaire, au sein de la compagnie Occitanie et **Mickaël LAPOSTOLLE**, Responsable Régional Développement et stratégie de la CPME Occitanie.



Rencontre entre **Emmanuel PUECH-CATALA**, Administrateur judiciaire, **Stephan SPAGNOLO**, Mandataire judiciaire, au sein de la compagnie Occitanie et **Jaoid FOUILA**, Secrétaire Général de la CAPEB du Gard.



LES CHIFFRES

16

Événements locaux

31

Rendez-vous locaux

LE JOURNAL LES ECHOS

Les Echos

Les Echos, premier quotidien économique et financier, et véritable outil d'information, a pour vocation de permettre à ses lecteurs d'accéder à toute l'actualité internationale et nationale.

Dans sa volonté d'accompagner les administrateurs et mandataires judiciaires, Les Echos a souhaité donner une visibilité supplémentaire à sa rubrique papier du vendredi « fusions, cessions, acquisitions, ... » en créant une plateforme entièrement dédiée à la publication d'annonces de cession d'entreprises en difficulté.

Cette solution en ligne, consultable gratuitement, permet à des milliers de repreneurs potentiels d'accéder à l'ensemble de ces annonces.

L'équipe « légale et judiciaire » des Echos a ainsi participé à tous les événements de l'IFPPC.

Les Entretiens de la Sauvegarde ont bénéficié de plusieurs communications.

CONTACT : Sarah MEDARD

Tél : 01 87 39 74 94 - smedard@lesechos.fr

LES FOURNITURES DE BUREAU BRUNEAU



L'IFPPC a négocié pour ses adhérents des tarifs avantageux pour l'achat de vos fournitures de bureau.

- Jusqu'à - 50 % sur une liste d'articles courants
- - 30 % sur la Papeterie-Fournitures-Classement
- - 15 % sur le mobilier et l'environnement de bureau
- - 10 % sur l'informatique et la bureautique.

Pour en profiter, il suffit de demander à être rattaché à l'accord commercial IFPPC.

CONTACT : 09 77 41 29 10

www.bruneau.fr

LE CHIFFRE

612 000 €

de fournitures achetées via
ce partenariat en 2025

L'ASSOCIATION APESA



Le dispositif APESA (Aide Psychologique pour les Entrepreneurs en Souffrance Aigüe) a été créé en 2013 afin de proposer un soutien psychologique au chef d'entreprise en difficulté.

Il permet le signalement des entrepreneurs en détresse psychologique par les mandataires de justice, greffiers et juges, préalablement formés à la détection de la crise suicidaire, afin que l'aide nécessaire leur soit proposée, puis apportée au cours de cinq séances entièrement gratuites avec un psychologue.

EN SAVOIR PLUS sur www.apesa-france.com

L'ASSOCIATION 60 000 REBONDS



Elle aide les entrepreneurs, fragilisés par une liquidation, à rebondir dans un nouveau projet entrepreneurial ou salarié.

Une équipe bénévole qualifiée propose un parcours d'accompagnement composé de sessions de coaching certifié, d'un suivi par un parrain / entrepreneur et de groupes d'échanges et de développement (GED).

Ce programme montre son efficacité avec un taux de rebond évalué à 94%.

EN SAVOIR PLUS sur www.60000rebonds.com

L'enjeu de ces deux structures est de permettre aux chefs d'entreprise d'accéder à l'aide de professionnels, plutôt que se replier sur soi.

Outils de communication pour comprendre le système de traitement des difficultés des entreprises

“TURBULENCES” – LES DIRIGEANTS FACE AUX DIFFICULTÉS

L'IFPPC a lancé en 2025 une nouvelle série de vidéos courtes et de podcasts qui donnent la parole à ces entrepreneurs.

Cette initiative poursuit 3 objectifs :

- Démystifier les procédures amiables et collectives et encourager une meilleure anticipation des difficultés.
- Changer le regard porté sur l'échec : un chef d'entreprise en difficulté n'est pas un dirigeant défaillant, mais un entrepreneur en transition.
- Faciliter le premier contact avec les acteurs du traitement des difficultés en rassurant ceux qui hésitent à se tourner vers les bons interlocuteurs.

RETROUVEZ LES ÉPISODES :

Episode 1 - Maître de son destin
Episode 2 - Après la pluie, le beau temps
Episode 3 - Reprendre son souffle



DÉPLIANTS CLÉS DE LA RELANCE ET DE PRÉSENTATION DES MÉTIERS



VIDÉOS DE PRÉSENTATION DES PROCÉDURES COLLECTIVES ET AMIABLES

Vidéo : Prévenir les difficultés des entreprises par les procédures amiables

Lien à partager : www.youtube.com/watch?v=RHZGDR3VVoc



Destinée aux dirigeants, aux salariés ou à toute personne à la recherche d'une présentation simple du mandat ad hoc et de la conciliation.

Pour aider les entrepreneurs à se diriger dans notre système de traitement des difficultés des entreprises, l'IFPPC met à disposition des vidéos et dépliants. Ces outils de communication à votre disposition ici : www.ifppc.fr/ifppc/actualites/1525



Deux affiches de la série qui sera diffusée dans le cadre de la campagne en 2026.

CAMPAGNE DE PROMOTION DES TRIBUNAUX DE COMMERCE

En 2025, l'IFPPC a préparé une campagne de promotion des Tribunaux de commerce à destination des entrepreneurs, afin de les sensibiliser à l'intérêt d'une saisine précoce. Avec le soutien de la Conférence Générale des Juges Consulaires de France, elle sera diffusée en 2026 et adressée aux organisations professionnelles ainsi qu'aux juridictions consulaires.

AFFICHE DE PRÉSENTATION DES TARIFS RÉGLEMENTÉS DES AJ-MJ

L'IFPPC vous propose les affiches du tarif des missions des administrateurs judiciaires, mandataires judiciaires et commissaires à l'exécution du plan.

S'y ajoutent cette année, les affiches du tarif 2025

Documents téléchargeables en ligne sur :

<https://www.ifppc.fr/ressources-et-documents/affiches>

DICTIONNAIRE DE L'ENTREPRISE EN DIFFICULTÉ

Ce dictionnaire rassemble plus de 250 définitions claires et synthétiques pour décrypter le droit des entreprises en difficulté.

Il présente de manière accessible les acteurs, organes et outils des procédures de prévention et de traitement des difficultés.

Disponible à la commande sur : www.ifppc.fr



VADE MECUM

LA PROCÉDURE DE CONCILIATION

« Guide, manuel que l'on garde avec soi pour le consulter, aide-mémoire ».



L'ambition du présent ouvrage est inscrite dans son intitulé : permettre au lecteur en un coup d'œil de se remémorer les principales règles de droit applicables à la procédure de conciliation, sans oublier l'indispensable « coin du praticien ».

(124 pages)

Disponible à la commande sur : www.ifppc.fr



LE BULLETIN DE L'INSTITUT

Retrouvez chaque trimestre, en 24 pages et chez vous, toute l'actualité de l'IFPPC, des mandataires de justice et du droit des entreprises en difficulté.

Les bulletins interactifs sont disponibles en téléchargement pour nos adhérents.

Les bulletins sont téléchargeables en ligne sur :

<https://www.ifppc.fr/news/bulletin>

LES CHIFFRES

1 550 Bulletins parus par trimestre

57 524 vues des vidéos en ligne

REVUE DE PRESSE 2025

Rencontres, interviews et tribunes de Thibaud POINSARD et Serge PREVIL avec différents journalistes (Les Echos, La Gazette des communes, Affiches Parisiennes) afin d'expliquer le mandat de justice et promouvoir l'intérêt pour les dirigeants de se faire accompagner au plus tôt pour faire face aux difficultés de l'entreprise.

- « Dans les dossiers compliqués, il y a toujours un manque de maîtrise des outils » : ces mauvaises comptabilités qui plongent les entreprises dans le chaos avec la reprise - **Les Echos** - 18/11/25
- Défaillances d'entreprises : les collectivités à l'affût des signaux faibles - **La Gazette des communes** - 18/06/25
- Entreprises en difficulté : l'insoutenable attente d'un repreneur - **Les Echos** - 05/06/25
- Dirigeants en difficulté : l'IFPPC rassure avec des retours d'expérience - **Les Affiches Parisiennes** - 09/04/25
- Entretiens de la sauvegarde : «Le rendez-vous du restructuring» - **Les Affiches Parisiennes** - 03/05/2025



LE SITE INTERNET

Le site Internet de l'IFPPC poursuit une double finalité :

- Permettre aux adhérents de l'Institut d'accéder facilement à tous les contenus et informations.
- Faciliter l'administration des divers événements par l'édition automatique des factures et attestations de présence disponibles sur l'espace personnel de chaque adhérent.

En termes de contenu, sont accessibles en ligne :

- La présentation de l'IFPPC et de ses activités
- La présentation des événements de l'IFPPC avec inscription en ligne
- La présentation du catalogue des formations de l'IFPPC avec un agenda pour celles à venir
- L'accès aux consultations, aux Bulletins et aux recommandations du Comité des diligences
- Une bourse à l'emploi
- L'annuaire des adhérents
- Les dernières actualités du secteur

Le site permet également au « grand public » de trouver des informations sur les métiers des entreprises en difficulté.

Afin de s'adapter aux nouveaux usages tactiles, le site est consul-

table dans plusieurs versions en fonction du support (tablette, smartphone) sans pour autant perdre en navigabilité.

LE CENTRE DE RESSOURCES DE L'IFPPC : UN OUTIL INDISPENSABLE POUR SES ADHÉRENTS

Afin de contribuer à l'harmonisation des pratiques professionnelles et de faciliter l'exercice des missions de ses membres, l'IFPPC met à disposition une documentation riche et régulièrement mise à jour : recommandations, consultations, questions/réponses, tableaux, etc.

Afin de contribuer à l'harmonisation des pratiques professionnelles et de faciliter l'exercice des missions de ses membres, l'IFPPC met à disposition une documentation riche et régulièrement mise à jour : recommandations, consultations, questions/réponses, tableaux, etc.

Cette base de données, unique dans le domaine du droit des entreprises en difficulté, constitue un véritable atout pour les professionnels du secteur.

L'IFPPC a engagé ces dernières années plusieurs évolutions pour optimiser l'accès à ces outils. Aujourd'hui, notre centre de ressources regroupe près de 1 500 documents, dont 486 consultations et 850 recommandations.

E-MAILINGS ET REVUE DE PRESSE HEBDO

En 2025, l'IFPPC a diffusé de nombreuses communications dématérialisées réservées à ses adhérents, outil de communication complémentaire au Bulletin trimestriel de l'Institut qui permet de coller à l'actualité des professionnels des entreprises en difficulté et de l'IFPPC.

Notre veille presse hebdomadaire dédiée aux entreprises en difficulté, offrant à nos membres une sélection d'articles pertinents pour leur activité. Ce service rencontre toujours un grand succès.

LINKEDIN

L'IFPPC et son équipe totalisent plus de 8 000 abonnés sur leurs pages LinkedIn. En 2025, l'IFPPC a régulièrement publié des articles et des posts sur les actualités de l'Institut et des entreprises en difficulté.

LES CHIFFRES

20% Taux de clics en moyenne sur la veille presse hebdomadaire

86 734 Visites uniques sur le site Internet

164 841 Pages vues

16 Communications thématiques d'actualité à nos membres

8 702 Abonnés sur LinkedIn

83 Publications sur LinkedIn



Pour nous suivre :



Agenda 2025

13 JANVIER 2025

Echange avec la direction de l'AGS afin d'analyser les conséquences de l'arrêt rendu par la Chambre commerciale de la Cour de cassation le 11 décembre 2024 sur le traitement des créances liées au Contrat de Sécurisation Professionnelle (CSP).

Rencontre entre Serge PREVIL, Président de l'IFPPC et Serge RAYNAL, Avocat, Candidat à la présidence de l'UNAPL, pour la préparation de l'assemblée générale électorale de l'UNAPL qui s'est déroulée le 19 mars.

22 JANVIER 2025

Echanges avec les délégués généraux et secrétaires généraux d'autres organisations professionnelles à l'occasion **des vœux du CEDAP (Centre d'Etudes des Directeurs d'Associations Professionnelles)**.

27 FÉVRIER ET 29 AVRIL 2025

Participation de **Maud ZOLOTARENKO** et **Charles BEAUSSART**, à la CPPNI et la CPNEFP de la branche des Professions réglementées auprès des juridictions (PRAJ).

A l'ordre du jour notamment : Appel d'offres « frais de santé, négociation de la valeur du point, formation professionnelle et collecte des données sociales des Etudes.

3 MARS 2025

« **Entretiens de la sauvegarde : Le rendez-vous du restructuring** » interview de **Serge PREVIL**, Président de l'IFPPC dans les Affiches Parisiennes.

10 MARS 2025

Participation de Serge PREVIL, Président de l'IFPPC, aux 50 ans de l'association Droit et commerce.

12 MARS 2025

Rencontre entre **Thibaud POINSARD**, Vice-Président de l'IFPPC, **Auréliano BOCCASILE**, Directeur² général de l'IFPPC et **Isabelle GRENIER**, Présidente de la Commission Droit & Entreprise du CNB, **Olivier Ziegler**, Responsable du Pôle Exercice professionnel du CNB et **Alexandre CORATELLA**, Membre du CNB, pour échanges sur l'actualité, réflexions sur les synergies possibles et les Entretiens de la Sauvegarde 2026.

14 MARS 2025

Diffusion des conclusions du groupe de travail de l'IFPPC sur l'expérimentation des Tribunaux des Activités Économiques (TAE). Disponible sur ifppc.fr, ce document analyse les premières difficultés rencontrées et formule des recommandations sur les questions de compétence entre les TJ et les TAE, la mise en œuvre de la contribution pour la justice économique et les spécificités des associations

19 MARS 2025

Participation de l'IFPPC à l'Assemblée Générale de l'UNAPL. **Denis RAYNAL**, avocat et ancien Président de l'ACE, a été élu Président de l'UNAPL.

Auréliano BOCCASILE, Directeur général de l'IFPPC, a participé aux travaux du Comité national d'accompagnement et de soutien aux entreprises en difficulté (CNASED).

27 MARS 2025

Lancement de « Turbulences » une nouvelle série de vidéos courtes qui met en lumière la parole des entrepreneurs ayant traversé des difficultés. (disponible sur ifppc.fr)

3 AVRIL 2025

L'Assemblée Générale de l'IFPPC s'est tenue au Roof-top Grenelle et a permis la présentation des bilans financiers

et d'activités. La matinée s'est achevée par l'intervention d'**Augustin AYNES**, Professeur de droit sur : « Les créanciers échappant à la procédure collective »

7 AVRIL 2025

Publications des nouvelles recommandations sur la portabilité de la couverture prévoyance-santé par le Comité permanent des diligences de l'IFPPC.

(disponible sur ifppc.fr)

8 AVRIL 2025

Audition de Thibaud POINSARD, Vice-président de l'IFPPC et **Raphaël PETAVY**, Président du Comité permanent des diligences par **Sylvie VALENTE-LE-HIR** et **Patrick CHAUVET**, rapporteurs de la mission d'information du Sénat sur l'entreprise individuelle.

10 AVRIL 2025

Rencontre entre **Serge PREVIL**, Président de l'IFPPC, **Thibaud POINSARD**, Vice-Président de l'IFPPC et **Thomas ROBERT**, Chef de la Mission Restructuration des Entreprises et **Alexandra CALKA**, Cheffe de projet animation du réseau des CRP.

20 MAI 2025

Réunion d'un **groupe de réflexion sur les procédures amiables** afin de répondre à la sollicitation du groupe de travail de la Chancellerie sur la simplification du droit des entreprises en difficulté.

22 MAI 2025

Intervention d'1h30 de **Serge PREVIL**, Président de l'IFPPC, et de **Thibaud POINSARD**, Vice-président de l'IFPPC pour échanger sur les procédures amiables et collectives, devant une centaine de **conseillers départementaux aux entreprises en difficulté** (CDED-CCSF)

23 MAI 2025

Participation de **Charles BEAUSSART**, à la réunion de la **CPNEFP de la branche PRAJ**, avec notamment à l'ordre du jour la mise à jour des barèmes de prise en charge pour les personnels de greffiers des tribunaux de commerce et les AJMJ.

4 JUIN 2025

Nouveau webinaire organisé et animé par l'IFPPC sur le thème « *Créer son premier profil LinkedIn* ».

5 JUIN 2025

Reprise de **Thibaud POINSARD**, vice-président de l'IFPPC, dans un article du journal Les Echos sur les « *Entreprises en difficulté : l'insoutenable attente d'un repreneur* ».

6 JUIN 2025

Réunion d'un **groupe de réflexion sur les sanctions** afin de répondre à la sollicitation du groupe de travail de la Chancellerie sur la simplification du droit des entreprises en difficulté.

11 JUIN 2025

Intervention de 2 heures et déjeuner au **séminaire annuel** des CRP au Ministère de l'Économie et des Finances.



Un temps fort pour échanger sur les solutions du livre VI du Code de commerce et renforcer les synergies entre CRP, magistrats et professionnels. Avec les interventions de **Patrick COUPEAUD**, Président de la chambre de contentieux du TDE au TAE de Paris, **Nicolas PARTOUCHE**, Avocat, **Serge PREVILLE**, Administrateur judiciaire, Président de l'IFPPC et **Thibaud POINSARD**, Mandataire judiciaire, Vice-Président de l'IFPPC.

16 JUIN 2025

Élection du représentant des adhérents «collaborateurs-stagiaires» au Conseil d'administration de l'IFPPC : **Emile KERR**.

Il prend la relève de **Martin CHOLLET**, dont nous saluons l'engagement et le dévouement.

18 JUIN 2025

Reprise de **Serge PREVILLE**, Président de l'IFPPC, dans un article de la Gazette des Communes sur les « Défaillances d'entreprises : les collectivités à l'affût des signaux faibles ».

8 JUILLET 2025

Webinaire organisé et animé par l'IFPPC sur le thème «Optimiser son profil LinkedIn : les clés pour gagner en visibilité» avec 24 participants.

Webinaire animé par l'IFPPC sur le thème «Recruter efficacement : méthodes et leviers d'attractivité» avec 27 participants.

17 JUILLET 2025

Dans le cadre des réflexions menées sur la simplification du Livre VI, lancement d'un **sondage sur la tenue de la comptabilité au sein des entreprises défaillantes**.

24 JUILLET 2025

Participation de **Maud ZOLOTARENKO**, à la réunion de la **CPPNI de la branche PRAJ**, avec notamment à l'ordre du jour, la négociation des minima salariaux.

27 ET 28 AOÛT 2025

Participation de l'IFPPC à la Rencontre des Entrepreneurs de France (REF), universités d'été du MEDEF

12 SEPTEMBRE 2025

Participation d'**Auréliano BOCCASILE**, Directeur général, aux Journées des professions libérales de l'UNAPL à Bordeaux.

17 SEPTEMBRE ET 15 OCTOBRE 2025

Participation de l'IFPPC à la section paritaire professionnelle de l'OPCO EP pour échanger sur les budgets et les critères de prises en charge 2026.

29 SEPTEMBRE 2025

Réunion du groupe de réflexion pour répondre au comité de travail sur la simplification du Livre VI. Sujets à l'ordre du jour :

- Opportunité de rapprocher les procédures de sauvegarde et de redressement judiciaire
- Elaboration d'un régime simplifié de procédures collectives adapté aux petites entreprises
- Simplification du traitement de la défaillance des entrepreneurs individuels

Retrouvez nos différentes contributions sur ifppc.fr

8 OCTOBRE 2025

Réunion entre **Martine TIBERINO CHAMP**, présidente d'APE-SA France, **Serge PREVILLE**, président de l'IFPPC et **Thibaud POINSARD**, vice-président de l'IFPPC pour échanger sur les synergies à construire entre nos réseaux régionaux.

14 OCTOBRE 2025

Prise de contact avec **Gaëtan RUDANT**, nouveau Délégué interministériel aux restructurations d'entreprises, **Serge PREVILLE**, Président de l'IFPPC et **Auréliano BOCCASILE**, Directeur général de l'IFPPC.

15 OCTOBRE 2025

Échanges à la DACS sur l'évolution du droit des entreprises en difficulté.

Serge PREVILLE, Président de l'IFPPC, et **Thibaud POINSARD**, Vice-président, ont été reçus par **Valérie DELNAUD**, Directrice des affaires civiles et du sceau, **Martin GUESDON**, Sous-directeur du droit économique, et **Xavier CLEMENCE**, Chef du bureau du droit de l'économie.



16 OCTOBRE 2025

Participation de l'IFPPC à la réunion du Comité national d'accompagnement et de soutien aux entreprises en difficulté (CNASED).

17 OCTOBRE 2025

Publications, et transmission aux adhérents, du Dictionnaire de l'entreprise en difficulté.

Rendez-vous sur ifppc.fr pour en commander.

4 NOVEMBRE 2025

Nouvelle publication de l'IFPPC, sous le format d'un vade-mecum, issue du dernier colloque de la compagnie Auvergne-Rhône-Alpes « Vade-mecum : La procédure de conciliation » rédigé par **Thierry FAVARIO**, Maître de conférences à l'Université Aix-Marseille. (*disponible sur ifppc.fr*)

13 NOVEMBRE 2025

Participation de **Serge PREVILLE**, Président de l'IFPPC, au **125ème Congrès National des Tribunaux de Commerce** à Strasbourg.

18 NOVEMBRE 2025

Reprise dans **Les Echos**, de l'enquête de l'IFPPC sur la tenue comptable insuffisante des entreprises en difficulté. Merci à tous les adhérents qui ont pris le temps de répondre à notre sollicitation afin de permettre cette mise en lumière.

19 NOVEMBRE 2025

Participation d'**Auréliano BOCCASILE**, Directeur général, au Conseil national de l'UNAPL.

27 NOVEMBRE 2025

Audition de l'IFPPC par la Mission conjointe IGF/IGJ relative au bilan du dispositif mis en œuvre par la loi CAECE du 6 août 2015 concernant l'installation et la tarification des professions réglementées du droit.

12 DÉCEMBRE 2025

Echanges entre l'IFPPC et **Xavier CLEMENCE**, Chef de bureau à la DACS, **Thomas ROBERT**, Adjoint au Délégué Interministériel aux Restructurations d'Entreprises, **Paul VERSINI**, Chargé de mission Entrepreneuriat et aides d'urgence à la DGE, **Serge PREVILLE**, Président de l'IFPPC **pour la « Mission Reprise » afin de favoriser la transmission et la reprise d'entreprises en France.**

16 DÉCEMBRE 2025

Réunion entre **Serge PREVILLE**, Président de l'IFPPC, et **Hugues POLLASTRO** de l'Union des employeurs de l'économie sociale et solidaire pour échanger sur les synergies à construire entre nos réseaux.

www.ifppc.fr



Institut Français des Praticiens des Procédures Collectives

110, rue La Boétie, 75008 PARIS - Tél. 01 44 50 15 60

ifppc@ifppc.fr - Siret : 339 197 378 000 39